

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 2 février 2009, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Madame la Conseillère Marise Poulin, Messieurs les Conseillers, Luc Plante, Michel Bolduc, Steve Plante, Jérôme Bélanger et Harold Bureau formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

10-2009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

11-2009

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 12 janvier 2009 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

12-2009

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que la liste des comptes soit
approuvée et adoptée pour paiement :

Orizon mobile	118,52	\$
GE Canada	936,86	\$
Téléphone St-Victor	586,28	\$
Sifto Canada	3 016,78	\$
Hydro-Québec	395,06	\$
S.A.A.Q.	1 484,00	\$
TéluS Mobilité	242,91	\$
Hydro-Québec	281,38	\$
LVM Technisol	10 384,50	\$
Cordonnerie Bureau	65,47	\$
Alliance Coop	9 847,43	\$
DEBB	222,81	\$
Magasin Coop	161,37	\$
Centre Électrique de Beauce	197,20	\$
Garage Marc Bureau	405,12	\$
Garage Alain Bolduc	258,81	\$
Wilson et Lafleur	59,33	\$
Biolab	987,71	\$
Centre du Camion (Amiante)	11 990,11	\$
Réseau Biblio	10 139,60	\$
Supérieur Propane	629,84	\$
Veilleux et Fils	209,83	\$
Extincteurs Kaouin	951,31	\$
Formiciel	521,12	\$
Pneus Beaucerons	97,07	\$
Sifto	3 055,03	\$
Wajax	556,23	\$
Garage Bizier	477,97	\$
Impression de Beauce	167,06	\$
Pompes Couture	970,32	\$
Atelier d'usinage LB	685,77	\$
Daniel Cliche Avocat	112,88	\$
Féd. Québécoise Municipalités	9,60	\$
Presse Commerce	198,66	\$
Éditions Juridiques FD	226,80	\$
DRL Beaudoin	3 290,88	\$
Éditions Yvon Blais	127,00	\$
Pg Govern	5 999,29	\$
Orizon Mobile	680,05	\$
Hetek solutions	163,67	\$
Suspension Michel Gilbert	712,74	\$
Strongco	7 312,33	\$

Solutions Ga	259,56 \$
Pitney Bowes	300,36 \$
Soudure C.J. Universelle	244,79 \$
Accent contrôles Électronique	451,51 \$
Harold Bureau	30,00 \$
Marise Poulin	15,00 \$

ADOPTÉ

13-2009

**AUTORISATION POUR SIGNATURE - ENTENTE AVEC
NELSON ROY, ESCOUADE CANINE M.R.C.**

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, d'autoriser le Directeur Général,
Monsieur Marc Bélanger, à signer l'entente de
service avec Nelson Roy Escouade Canine M.R.C.

ADOPTÉ

14-2009

GARANTIE PROLONGÉE - CAMION À VIDANGE

ATTENDU l'offre faite, par le Centre du Camion
(Amiante) inc., pour accepter une garantie
prolongée sur le camion à vidange
modèle 7600 SBA (6 X 4).

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, d'autoriser le Directeur Général,
Monsieur Marc Bélanger, à prendre la garantie
prolongée du camion à vidange comme suit :

Soit, le plan no 2, 7 ans et/ou 400 000 Km,
composants internes et principaux systèmes des
moteurs garantis (100 % pièces et la main
d'œuvre).

Option de 5 ans sur la protection des
injecteurs seulement (pièces et main d'œuvre).

Et option de 5 ans sur la protection du turbo
(pièces et main d'œuvre).

ADOPTÉ

15-2009

MANDAT À LNA LAFOREST NOVA AQUA - DOSSIER 08-59250 DS 791

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater la firme LNA Laforest Nova Aqua de finir les travaux de la mise aux normes, selon l'article 25 du règlement sur le captage des eaux souterraines, telle que leur soumission datée du 18 novembre 2008 au montant de 8 500,00 \$.

ADOPTÉ

16-2009

NOMINATION - GARDE FEU MUNICIPAL

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de nommer Monsieur Marc Bureau, 123 rue Notre-Dame à Saint-Victor, garde feu municipal pour la Municipalité de Saint-Victor. Un montant forfaitaire de 400,00 \$ lui sera versé, pour ses services durant l'année 2009, soit au mois de décembre 2009.

ADOPTÉ

17-2009

ACHAT D'IMMOBILISATION - TRUSS-M INC.

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor a l'intention d'entamer des procédures pour acquérir les immeubles de la compagnie Truss-M inc. , sise au 176 rue Principale, au montant de 350 000,00 \$. La compagnie Truss-M inc. pourra continuer à occuper une partie des lieux, à l'exception du garage et autres bâtisses à déterminer, moyennant un paiement mensuel représentant les coûts de chauffage, électricité et assurance. Cet achat ne comprend pas la machinerie dans les édifices. La compagnie Truss-M inc. pourra racheter ces actifs en tout temps et ce au même prix, plus intérêts et frais encourues.

ADOPTÉ

18-2009

**DEMANDE C.P.T.A.Q. - FERME YVETTE ET BENOIT
PRÉVOST S.E.N.C.**

ATTENDU le projet de Ferme Yvette et Benoît Prévost S.E.N.C. pour utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une gravière.

ATTENDU que le Maire et les Conseillers ont pris connaissance de ce dossier.

ATTENDU qu'une demande semblable a été faite en 2004 et qu'une décision favorable a été rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, le 23 février 2004, dans un dossier portant le numéro 334013.

ATTENDU qu'il s'agit d'une nouvelle demande qui est semblable à la décision déjà rendue et qui ne fait que demander la continuation des activités non agricoles.

ATTENDU que le projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur.

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor appuie la demande de Ferme Yvette et Benoit Prévost S.E.N.C. et achemine le dossier à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉ

19-2009

ARGENT TAXE D'ACCISE - PRÉSENTER UN DOSSIER

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux Municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes ;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions.

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, ce qui suit :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec ;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions ;

Que la Municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ

20-2009

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Madame Marise Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER